

ARRETÉ :

AR_04_2024

ARRETE PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION AUX ABORDS DU 37 RUE DU CHAUFFOUR

Le Maire :

Vu le Code de la route, notamment son article R.411-8

Vu la demande de Monsieur Damien ARNON en date du 29 février 2024 ;

Considérant que la livraison d'une piscine coque le 13 mars 2024 au 37 rue du Chauffour à Torcy-Le-Grand nécessite des mesures particulières pour réglementer la circulation;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ :

Article 1 : Durant la fin d'après-midi entre 16h et 19h le mercredi 13 mars 2024, la circulation de tous les véhicules sera momentanément perturbée à hauteur du 37 rue du Chauffour à Torcy-Le-Grand.

Article 2 : Durant la période visée à l'article 1er, à l'approche et au droit de la zone réglementée, la circulation est soumise aux restrictions suivantes :

- arrêt par piquets mobiles K10 à charge du pétitionnaire.
- limitations de vitesse à 30 km/h,
- interdiction de dépasser.
- Interdiction de stationnement à hauteur du 37 rue du Chauffour à Torcy-Le-Grand

Article 3 : La rue, le trottoir et le caniveau devront être nettoyés après les travaux.

Article 5 : Cet arrêté sera transmis à :

- Monsieur Damien ARNON,
- M. le Commandant, Gendarmerie d'Arcis-sur-Aube,
- M. le Directeur, Service Local d'Aménagement de Brienne-Le-Château.

Fait en Mairie à TORCY LE GRAND,
le 29 février 2024,
Le Maire de TORCY LE GRAND.
Gérard GUERRE-GENTON

